



Méthanisation : des financements régionaux pour les projets de biogaz

Le conseil régional de Midi-Pyrénées a adopté le 27 juin dernier un dispositif «Biogaz Midi-Pyrénées 2011-2014» doté d'un budget de 8 millions d'euros afin de soutenir le développement de biogaz dans notre région. Ce dispositif vient compléter le plan régional pour la production d'énergie renouvelable approuvé en juillet 2009.

Les objectifs sont multiples :

- * Participer au développement des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées,
- * Réduire les émissions de gaz à effets de serre,
- * Réduire les risques de pollution biologique ou organique,
- * Réduire la production de déchets.

Ce dispositif s'articule sur deux points.

D'une part une vaste campagne d'animation et de sensibilisation afin de promouvoir l'émergence de projets territoriaux de production de biogaz. L'accent sera donc mis sur la recherche de projets associant des acteurs susceptibles d'apporter un

approvisionnement diversifié des intrants à méthaniser et s'inscrivant dans une démarche territoriale.

D'autre part la participation au financement sous forme de subventions sur les trois axes suivants :

- études
- assistance à maîtrise d'ouvrage
- investissements.

AIDES DU CONSEIL REGIONAL	ETUDES	ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENTS
Bénéficiaires	* Collectivité locales ou leur groupements, * Associations, * TPE/PME de tous secteurs d'activités, y compris les exploitations agricoles et les IAA.	* Collectivité locales ou leur groupements, * Associations, * TPE/PME de tous secteurs d'activités y compris les coopératives agricoles et les groupements d'agriculteurs	* Collectivité locales ou leur groupements, * TPE/PME de tous secteurs d'activités y compris les exploitations agricoles, les coopératives agricoles et les IAA.
Nature des opérations éligibles	Etudes de faisabilité technico-économique	Prestations d'Assistance à Maître d'ouvrage uniquement pour les projets collectifs territoriaux	Unités traitant les produits suivants : • effluents et déchets agricoles • boues d'épuration et effluents d'IAA • déchets verts • cultures intercalaires
Limitation	INTERDICTION DE RECOURRIR AUX CULTURES ENERGETIQUES		
Dépenses éligibles	Frais d'étude	Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage uniquement pour les projets collectifs territoriaux	Unité de méthanisation, cogénération, stockage amont et aval, génie civil et raccordements, maîtrise d'oeuvre.
Modalité de l'aide	Taux maximum région : 35 % Plafond d'aide région : 20 000 € Taux plafond : Région + ADEME + FEDER : 70 %	Taux maximum région : 50 % Plafond d'aide région : 15 000 €	Taux maximum région : 20 % Plafond d'aide région : 500 000 €. (1)

(1) Pour les projets de cogénération les dépenses éligibles sont plafonnées selon la puissance électrique de l'installation.

Puissance électrique (P)	Plafond des dépenses éligibles
P < 100 kWe	6000 € / kWe
100 < ou = P < 200 kWe	4000 € / kWe
P > ou = 200 kWe	3000 € / kWe

Ces subventions peuvent également être complétées par l'ADEME. Toutefois les taux et les montants des aides de l'ADEME sont variables en fonction de la nature et de la rentabilité des projets.

L'objectif de cette agence étant notamment d'aider des projets afin de les rendre viables c'est-à-dire avec un temps de retour sur investisse-

ment inférieur à 8 ans.

Dans tous les cas il convient de bien analyser un projet de méthanisation que ce soit au niveau des ressources disponibles en substrats méthanisables, des besoins de chaleurs qui peuvent être satisfaits par la cogénération, de l'utilisation des digestats, et des possibilités de raccordement notamment.



Pour vous accompagner dans l'analyse de vos projets la Chambre d'Agriculture du Gers s'est associée avec le bureau d'étude GLEIZE ENERGIE SERVICES, spécialisé dans les techniques de production d'énergie. Nous vous proposons une collaboration pour préparer votre projet dans ses dimensions techniques, économiques et territoriales.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la Chambre d'Agriculture du Gers, Services Techniques, Gérard VANHAECKE ou Yoann MARTY au 05.62.61.77.13.